

Référence ANDPC : 11962325002

PATIENTS À RISQUES

L'augmentation de l'espérance de vie et l'amélioration de la prise en charge des pathologies chroniques, amène de plus en plus de patients, poly médicamenteux, à fréquenter les cabinets dentaires libéraux. Ces patients peuvent nécessiter une prise en charge spécifique qui prenne en compte leur état général ainsi que leur traitement médical. Ceci est d'autant plus nécessaire que les pratiques évoluent sans cesse eu égard aux différents référentiels publiés.

Plusieurs recommandations existent déjà : prise en charge du risque infectieux (AFSSAPS 2011) ou du risque hémorragique en chirurgie dentaire. La prise en charge est alors, dans ces cas, bien codifiée.

Des protocoles de prise en charge et de suivi ont également été élaborés et diffusés pour certaines situations spécifiques (patients traités par biphosphonates et prévention de l'apparition de nécroses osseuses des maxillaires après les traitements). La gestion des cas où la prise en charge est moins codifiée doit répondre à une démarche diagnostique standardisée et à un traitement raisonné, sur la base d'une évaluation clinique complète.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Réaliser le bilan médical
- Identifier les risques médicaux et chirurgicaux en rapport avec les soins dentaires.
- Adapter la prise en charge odontologique

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes
Pré requis : aucun

DUREE

2 demi-journées soit 7 heures
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12
Nombre de stagiaires maximum : 40

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des attentes des stagiaires sur le thème de la formation (en 2022) : 100 %

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Nombreux cas cliniques
- méthode interrogative et affirmative
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

FORMATEURS

Dr Sylvain CATROS
Docteur en Chirurgie Dentaire
Maître de Conférences des Universités
OU **Dr Mathilde FENELON**
Docteur en Chirurgie Dentaire

MODALITES D'EVALUATION

Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Recueil des attentes par le formateur

Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnement et la contribution des stagiaires

Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

PROGRAMME

Première demi-journée :

- Evaluation des pratiques : analyse des questionnaires de pré test. (1h00)
- Le bilan Médical Anamnèse médicale en Odontologie (30mns).
- Le risque Infectieux : nouvelles recommandations (1h30)
- Echanges avec les participants sur des cas cliniques illustrant ces recommandations. (30 mns)

Deuxième demi-journée :

- Le risque Hémorragique (1h00)
- Conduite à tenir chez les patients traités avec de nouvelles molécules (1h00)
- Partie sera interactive : échanges autour de la présentation de cas cliniques (1h30)

DATES

- Jeudi 1^{er} juin 2023, Aurillac, (3-005)
- Jeudi 9 novembre 2023, Lyon, (3-002)
- Jeudi 7 décembre 2023, Lille, (3-004)

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- Tarif DPC* : 455 €
- Auditeur Libre (hors DPC) :
 - Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
 - Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation Patients à risques à Nantes- Date de la formation :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)
Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont obligatoires.

1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

2- Journée présentielle :

- Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, Nombreux cas cliniques, méthode interrogative et affirmative.

3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants au titre du DPC. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.

5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

Seul l'envoi de la convocation au plus tard 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.
L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2023 :

En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles de 7 heures.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**455 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.
Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.